

**Compte rendu du Comité de pilotage  
Plan National d'Actions du Phragmite aquatique en Pays de la Loire  
Vendredi 20 décembre 2019, de 10h00 à 12h30**

Rédaction : R. Batard & A. Le Nevé

Présent(e)s :

Romain Batard (LPO44), Arnaud Le Nevé (DREAL PDL), Christine Blaize (BV SEPNEB, par téléphone), Christophe Sorin (FDC44), Lioka Paressant (Stagiaire FDC44), Sébastien Reeber (SNPN), Kristell Le Bot (GIP Loire Estuaire), Anne Le Normand (EPTB Vilaine), Laurence Leroy (Syndicat Mixte Loire et Goulaine), Jacques Citoleux (CD44), Hubert Dugué (association ACROLA), Camille Boucher (association ACROLA), Jean-Guy Robin (LPO Vendée), Eléonore Haulot (SEPNEB Bretagne Vivante), Estelle Ngoh (CEN Pays de la Loire), Amélie Lecoq (DREAL PDL).

Excusé (e)s :

Charlotte Francesiaz (ONCFS), Nathalie Fricaud (AELB), Antoine Gergaud (Cap Atlantique), Samuel Havel (LPO Anjou), Agnès Lannuzel (Chambre Agriculture Pays de la Loire), Matthieu Marquet (PNR Brière), Régis Marty (Ile de Noirmoutier).

Feuille d'émargement disponible [ici](#).

Ouverture du Comité de pilotage par Arnaud Le Nevé.

Après avoir remercié l'ensemble des personnes présentes, il rappelle l'ordre du jour de la matinée.

- Tour de table
- International (C. Blaize) :
  - Rappel des chiffres/statut espèces, tendance,
  - Edition du Handbook (A. Le Nevé),
  - Résumé des actions de translocations 2018-2019
- National (C. Blaize):
  - Suivi de la migration,
  - Cartographie des habitats et typologie,
  - PNA II : grands axes (en cours de validation)
- MAEc : vers des actions communes avec le PNA Rôle des genêts (A. Lecoq)
- Régional (A. Le Nevé et R. Batard)
  - Actions menées en 2018 et 2019
- Perspectives 2020

Aucun COPIL n'avait été réuni pour présenter les actions de 2018. Cette réunion s'attachera donc à faire le bilan sur les deux dernières années (2018 et 2019).

## Tour de table :

- Sébastien Reeber, RNN Lac de Grand-Lieu : poursuite du baguage en migration post-nuptiale et mise en place de la transposition de la cartographie des végétations avec la nomenclature des habitats du Phragmite aquatique (travail qui se poursuivra en 2020).
- Anne Le Normand, site Natura 2000 des marais de Vilaine : travaille à la mise en classement en ZPS des marais de Vilaine, recherche du Phragmite aquatique en 2020 dans les marais de Saint-Nicolas de Redon.
- Laurence Leroy, Site Natura 2000 des marais de Goulaine : révision du DOCOB « Habitats » et écriture du DOCOB « Oiseaux » en 2018. Différentes actions définies seront bénéfiques au Phragmite aquatique dont la mesure retard de fauches. Elle souhaiterait également savoir si des actions sont réalisées sur le site de Goulaine, notamment par le baguage. Recrutement à venir pour l'animation du site Natura 2000.
- Jacques Citoleux, technicien CD44 – secteur Estuaire : différents échanges et travaux en cours avec l'OFB (ex ONCFS) et le Conservatoire du littoral.
- Christophe Sorin, RNR Grand-Lieu : poursuite des mesures de retards de fauche et étalement des dates d'interventions.
- Kristell Le Bot, GIP Loire Estuaire : diffusion il y a deux ans d'une fiche de synthèse Roselière. Diffusion prochainement d'un rapport d'étude sur l'analyse des usages des cartographies des végétations.
- Hubert Dugué et Camille Boucher, association ACROLA : poursuite du baguage à Donges est. Les travaux de restauration d'une scirpaie ont débuté en 2018 (financement Agence de l'Eau) et se poursuivent. Les premiers résultats commencent à être visibles. Expéditions en Afrique en 2019 et début 2020.
- Eléonore Haulot, Bretagne Vivante : prise d'informations sur le programme
- Jean-Guy Robin, marais du Daviaud : travaux également sur la restauration d'une scirpaie et projet de recherche du Phragmite aquatique.

## Actualités internationales (cf. [présentation ici](#))

Présentation assurée par Christine Blaize par téléphone.

- Statut de conservation :

Les dernières estimations datent de 2015 (IUCN, 2016) avec tendances à la baisse en Ukraine et Biélorussie. Stable en Pologne mais inégal avec des petits sites qui déclinent. La Lituanie est le seul site qui augmente. L'espèce est maintenant considérée comme éteinte en Poméranie (frontière germano-polonaise), Hongrie, Lettonie et Russie.

Initialement, le Plan international d'actions avait l'objectif pour 2020 de sortir l'ACROLA de la liste rouge...

- Menaces :

Elles sont importantes sur l'habitat de reproduction en Ukraine à cause de pratiques agricoles défavorables et en Biélorussie en raison d'un programme de canalisation de la rivière Prypiat.

Hubert Dugué précise également qu'en Pologne, l'important développement de l'agriculture intensive et des projets miniers d'extractions du charbon menacent des sites de reproduction. En hivernage, Hubert Dugué intervient pour relater le retour de l'association qui vient de rentrer de Mauritanie et du Sénégal : aucun Phragmite aquatique vu ou capturé (une cinquantaine de sites prospectés), importante sécheresse, des zones favorables précédemment découvertes étaient soit sèches, surpâturées, envahies par le désert ou transformées en rizière intensive. L'association ACROLA retourne au Sénégal début 2020, dans les parcs nationaux du Djoudj, du N'Dial et des Trois Marigots pour baguer.

- Sortie du handbook : rassemble dans un ouvrage toute la connaissance acquise sur le Phragmite Aquatique. Projet initié en 2010 qui se termine par la publication de l'ouvrage en avril 2018. La France a coordonné le chapitre sur la migration. Disponible en téléchargement ([ici](#)).
- Programme Life en Lituanie avec expérimentations de translocation en 2018 et 2019 (50 poussins prélevés par an), plutôt réussies (9 individus dont femelles en reproduction sur les 49 poussins survivants de la translocation de 2018 ont été retrouvés sur le site de translocation).
- Programme Life en Espagne sur le Phragmite aquatique : 4 millions d'euros, visant la restauration d'habitats. Un colloque de restitution est prévu fin 2020.

## Actualités nationales (cf. [présentation ici](#))

Christine Blaize indique qu'une lettre d'information concernant le PNA sera publiée en janvier 2020.

Concernant le baguage en France : le réseau ACROLA est stable en nombre de stations opérant.

La baisse des captures observée après 2012 s'explique notamment par l'arrêt du baguage sur certaines grosses stations comme la Baie de l'Aiguillon qui dénombrait 200 captures d'individus par an. Une partie de la baisse est peut-être liée aussi à la baisse globale des effectifs de l'espèce mais il est malaisé de le mesurer en raison des biais inhérents au baguage (effort, dates, habitats de capture, météorologie...).

Hubert Dugué indique que sur Donges, les effectifs ont réellement baissé.

À la suite d'un questionnement de Sébastien Reeber sur l'utilisation des données de baguage pour mettre en place, à minima, un indice permettant de comparer annuellement le nombre d'oiseaux capturés (tenant compte de la pression de capture), une discussion s'engage au sein du Copil sur l'intérêt du baguage pour l'espèce.

En effet, l'espèce est soumise à un PNA, le baguage n'est pas anodin pour les individus capturés et marqués en terme de perturbation, voire de survie par la suite, le thème « Acrola » a 10 ans d'existence et les valorisations scientifiques sont quasiment inexistantes.

A ce titre, le Copil exprime le besoin fort d'avoir un retour du CRBPO sur l'intérêt de continuer à baguer l'espèce. Dans un contexte de déclin, le baguage sur cette espèce doit être justifié par des

plus-value en terme de connaissances appliquées à sa conservation, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il en va également du respect des engagements internationaux de la France sur la conservation de l'espèce.

Le lancement du PNA 2 doit être l'occasion de se questionner sur l'intérêt de continuer à baguer l'espèce, pour quel intérêt et pour répondre à quelle(s) question(s) par rapport à ce que l'on connaît déjà ?

Par exemple, le baguage peut-il permettre de disposer d'indicateurs répondant à des questions d'ordre global :

- succès reproducteur ?
- abondance de l'espèce et tendance ?

Christine Blaize indique qu'une analyse sur la variation de l'âge ratio de l'espèce capturée en France est réalisée mais qu'aucune publication n'est faite.

Par ailleurs, le CRBPO lance un programme de recherche sur la sélection de l'habitat en halte migratoire en lien avec la ressource alimentaire via l'étude de fécés en collaboration avec l'INRA : Christian Kerbiriou (CNRS – CESCO) est responsable de ce programme.

Concernant les Pays de la Loire, l'estuaire de la Loire, la Brière et la Baie de l'Aiguillon semblent concernés.

Lancement du PNA 2 : trois priorités guident le nouveau plan :

- suivre les haltes migratoires et de leurs habitats,
- collaborer au niveau international (indice âge ratio, quartier d'hivernage),
- collaborer avec d'autres PNA.

Le PNA 2 est en phase de construction.

Enfin, un échange important est réalisé sur la pertinence de rechercher le Phragmite aquatique sur le territoire. En effet, attiré par la repasse, il est très probable de capturer l'espèce. Cependant, il est rappelé que l'intérêt est principalement de détecter l'espèce sur des territoires afin de pouvoir la prendre en compte dans les documents de gestion. En effet, si l'espèce est plutôt simple à capturer avec la repasse, elle est très difficile à détecter sans un tel protocole.

Anne Le Normand indique qu'une telle recherche, si elle est positive, permettra d'intégrer l'espèce au FSD de la zone Natura 2000 et participera ainsi à la mise en place d'une ZPS en complément de la ZSC.

Un guide illustré sur les habitats favorables du Phragmite aquatique en France a été publié en 2019. Il est disponible [ici](#).

**MAEc : vers des actions communes avec le PNA Rôle des genêts (cf. [présentation ici](#))**

Cette présentation est assurée par Amélie Lecoq de la Division biodiversité de la DREAL Pays de la Loire qui suit différents PNA dont le PNA Rôle des genêts.

Le bilan du précédent PNA et le lancement du nouveau PNA Rôle de genêt permettent de conclure que les MAEC mises en place pour l'espèce ne sont pas efficaces. En effet, elles ne sont pas adaptées à la biologie de reproduction de l'espèce.

Le Rôle des genêts a une stratégie de reproduction basée sur un grand nombre de jeunes à l'envol et élève deux couvées par an (comme la Mésange bleue par exemple). Or, les MAEC permettent la fauche dès le 20 juin date à laquelle les poussins (de la première ponte) ne sont pas encore volants. Les deux dates de juillet (10 et 20) sont également trop précoces pour permettre aux poussins de la seconde ponte de survivre.

En Écosse (site également en marge de l'aire de répartition de l'espèce comme la France), un décalage drastique des dates de fauche, accompagné de rémunérations incitatives, a permis à une population de rôle d'augmenter de nouveau. Ceci montre que les causes sont principalement locales et que de meilleures mesures permettraient d'inverser le déclin de l'espèce.

La mesure bande refuge a cependant permis de « limiter la casse » dans les Basses Vallées Angevines (BVA) où elle a été fortement utilisée par les exploitants (grâce à l'accompagnement des bénévoles de la LPO).

Laurence Leroy précise que dans les marais de Goulaine, cette mesure rémunérée 0,4 € /m n'a pas été contractualisée, car pas assez incitative en raison de coûts d'exploitation élevés liés aux distances importantes à parcourir par les exploitants au sein de leur SAU et à la nécessité de devoir revenir une seconde fois pour faucher la bande.

Christophe Sorin ajoute que sur les marais de Grand-Lieu, par contre, deux exploitants ont optimisé la mesure en multipliant les bandes refuges sur leurs parcelles.

Pour l'estuaire, Hubert Dugué complète que les bandes de refuge semblent difficiles à mettre en place, car il faudrait pouvoir les protéger du pâturage par de longues et coûteuses clôtures. Romain Batard souligne également que le fait de devoir revenir pour faucher les bandes refuges en septembre augmente la charge de travail des exploitants (ainsi que le coût de production), ce qui n'incite pas les exploitants à contractualiser la mesure.

Amélie Lecoq poursuit en indiquant qu'une rencontre avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) en juillet 2018 a permis de proposer les mesures suivantes :

- Proposer des mesures collectives de gestion en concertation avec la profession dès 2020 (à l'instar de ce qui se pratique pour le Grand Hamster) ;
- Retarder davantage les fauches (PAC post 2020, conciliable avec intérêts agricoles ?);
- Rendre obligatoires les fauches sympathiques (centrifuges) ;
- Rendre obligatoires les barres d'effarouchement, limiter la largeur des barres de coupe à 3 m et diminuer les vitesses de fauche (mais la RNR de Grand-Lieu pose le problème du réinvestissement pour des exploitants déjà équipés d'autres outils) ;
- Généraliser les mesures d'urgence qui consistent à indemniser un exploitant à hauteur de 500 € l'hectare en cas de présence d'un rôle chanteur en dehors d'un dispositif MAE ou en cas d'une crue tardive par exemple, qui modifie les dates de reproduction...

Enfin, il faut aussi penser que les exploitants doivent respecter la conditionnalité des aides PAC (incluant les deux directives nature), c'est à dire qu'ils ne peuvent pas toucher des subventions et ne pas respecter les mesures faites pour protéger les espèces et habitats ciblés.

Christophe Sorin précise qu'une partie du problème vient du fait que les agriculteurs ont été formés pour produire de l'alimentation, pas pour protéger les habitats et les espèces. A la base, il y a donc un différentiel culturel qui biaise les comportements et les manières d'exploiter les parcelles.

La question des rendements en fonction des dates de fauche est posée.

Pour Amélie Lecoq, il n'est pas judicieux de mener cette réflexion, et il vaut mieux rémunérer sans se poser cette question.

Dans l'estuaire, le maintien de petit héliophyte comme les Scirpes ou les roselières favorables nécessite idéalement une fauche tous les 5 ans. L'association ACROLA a obtenu une fauche tous les 3 ans sur les terrains du Port.

Idéalement, les bandes refuge n'auraient pas besoin d'être fauchées tous les ans. Il est d'ailleurs possible pour un exploitant de le faire tous les deux ans, mais c'est compliqué car il doit justifier le fait de ne pas le faire tous les ans. Les bandes refuges non fauchées perdent ainsi leur rémunération. C'est le cas des exclos par exemple, car un principe de base des mesures agro-environnementales est que la parcelle doit être « entretenue » (sinon, ce n'est plus de l'agriculture). Cela tient aux BCAE. Cependant, des aménagements ont été rendus possibles sur certains territoires comme sur le PNR des marais du Cotentin et du Bessin, avec l'exemple des fauches tournantes.

Le calendrier d'intervention auprès du MAA par rapport à la programmation PAC est encore bon. Il faudrait profiter de ce moment pour rencontrer de nouveau le MAA et travailler sur des mesures à gestion pluriannuelle.

Il est également proposé aux animateurs Natura 2000 de faire remonter les difficultés de faire contractualiser des mesures favorables à l'espèce sur leur territoire.

Jacques Citoleux ajoute qu'il faut être vigilant dans l'estuaire de la Loire, concernant un projet industriel : Projet TriFibres.

Arnaud Le Nevé indique qu'au besoin la DREAL demandera l'application de la close filet. Il s'agit d'une close laissée au préfet de soumettre à évaluation d'incidence un projet qui n'est pas dans les listes.

## Actualités régionales (cf. [présentation ici](#))

Romain Batard présente quelques travaux réalisés en 2018 et 2019.

Le premier point concerne la mise à jour du DOCOB « Habitats » et l'écriture du DOCOB « oiseaux » sur les Marais de Goulaine. Le Phragmite aquatique est reconnu comme espèce à enjeu sur le site et différentes actions devraient lui être profitables :

- Maintien de bandes refuges sur les berges du réseau hydrographiques ;
- Maintien des milieux ouverts sur la cuvette du marais ;
- Restauration des phragmitaies en cours de boisement ;

- Expérimentation de conversion de parcelles fauchées en phragmitaies.

Le second point concerne la mise à jour des documents de références pour le suivi du PNA en région et notamment la liste des sites dont la cartographie « ACROLA » existe.

| Dép | Nom du grand site (et zonages correspondants)                | Nombre de sites Acrota | Cartographie habitats  | Cartographie habitats Acrota   |
|-----|--|------------------------|--|--|
| 44  | Marais du Més  | 2                      | Hab N2000 (2005 : Ouest Am)  | 2016 (LPO 44)  |
| 44  | Marais de Guérande   | 1                      | Hab N2000 (2005 : Ouest Am)  | 2016 (LPO 44)  |
| 44  | Brière   | 3                      | Hab N2000 partiel (2007 : CBN)<br>Carto grands hélophytes 2013 – 2014<br>Complément carto hab 2016<br>Lier les habitats de Brière avec nomenclature Acrota 2018  | ? 2013 (Grimaud)<br>2020 nouvelle carto (FUR) ?                            |
| 44  | Estuaire Loire   | 5                      | Roselières (2006 : GIP)<br>Roselières (2016 : GIP)<br>Hab N2000 (2007 : Biotope)<br>Hab N2000 (2018-2020 : Matthieu Le Dez – CD44)<br>Donges est – hab Corine et simplifiés (2014 : OuestAm et Artelia)<br>Ile Pipy et Couéron - hélophytes (1982 : prof Dupont – UBO)<br>Ile Pipy - hélophytes (2011 : UBO)<br>Site du Carnet ouest – hab Corine et N2000 (2008 : OuestAm)<br>Site du Carnet est – hab Corine et N2000 (2012 : OuestAm) | 2011 (LPO 44)<br>Mettre à jour ?   |
| 44  | Bouguenais (Mandine) – estuaire Loire                        | 1                      | Roselières (2006 : GIP)<br>Roselières (2016 : GIP) ?   |  |
| 44  | Marais de l'Érdre  | 2                      |  | 2017 (LPO 44)  |
| 44  | Marais de Goulaine   | 1                      |  | 2017 (LPO 44)  |
| 44  | Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé                 | 6                      | Hab N2000 (2007 : CBN)<br>Hab N2000 (2016 : CEN fait Le Fresne aux Ponts-de Cé)<br>Hab N2000 (en cours 2017-2021 : VNF fait de Nantes au Fresne)   | Marais de Gré : Iles Boire-Rousse, Bernardeau et Kerguelen – 2020 (LPO 44) |
| 44  | Lac de Grand-Lieu – RNN                                      | 1                      | Hab N2000 (2005 : Docob Adasea)<br>Végétations (2018 : RNN)  | A programmer ?   |
| 44  | Lac de Grand-Lieu – RNR                                      | 1                      | Hab N2000 (2005 : Docob Adasea)<br>Hab Corine (2014 : OuestAm)   | Croiser hab Corine avec les données de fauche auprès de G. Sorin           |
| 44  | Lac de Grand-Lieu – Ile Verte                                | 1                      | Hab N2000 (2005 : Docob Adasea)  |  |
| 44  | Lac de Grand-Lieu – Fosse aux Loups                          | 1                      | Hab N2000 (2005 : Docob Adasea)  |  |
| 49  | Basses Vallées Angevines                                     | 1                      | Typologie des végétations (à paraître en 2020 : CBN)   |  |
| 85  | Marais Breton  | 6                      | Hab N2000 (2011 : Biotope)<br>Polder Sébastopol – végétations (2009 : CBN)<br>Hab N2000 (en cours 2019-2020 : TBM)   |  |
| 85  | Marais du Jaunay   | 1                      | Hab N2000 (2010 : TBM)   |  |
| 85  | Yeu  | 1                      | Hab N2000 (2014 : Biotope)   |  |
| 85  | Dunes, forêt et marais d'Olonne                              | 3                      | Hab N2000 (2005 : CERA) mais incomplet et données non disponibles pour l'instant   |  |
| 85  | Marais de Talmont et zone littorale entre Les Sables et Jard | 2                      | SIG envoyé par la DREAL au CBN, pas de référence bibli précise, carto intégrée rattachée au DOCOB  |  |
| 85  | marais Potevin   | 10                     | Pas de carto sur l'ensemble du site au CBN (biédétection en juin 2016 mais fiabilité questionnée par CBN)<br>RNN St-Denis-du-Payré – végétations (2012 : RNN)<br>RNR de la Vacherie – habitats (2013 : LPO)  |  |
| 44  | Marais de la Giguennais                                      | 1                      |  | 2018 (LPO 44)  |
| 44  | Marais de Haute-Perche                                       | 1                      |  | 2018 (LPO 44)  |
| 44  | Marais de Vilaine (Saint-Nicolas-de-Redon)                   | 1                      |  | en cours - 2020 (LPO 44)   |

Un point particulier est fait sur la cartographie et la recherche de l'espèce dans les marais de la Giguennais et de Haute-Perche en Loire-Atlantique.

La parole est ensuite laissée à tous pour présenter les actions réalisées ou en cours.

Hubert Dugué indique qu'après avoir vu la scirpaie se réduire en bord de Loire, des tests sont mis en place afin de redynamiser cet habitat.

Travaux expérimentaux sur 2018 et 2019, en collaboration avec le GPMNSN et l'AELB) pour combattre la réduction de la scirpaie : 5 ha de roselière en étrepagement, suivi en collaboration avec l'UBO ; 2,2 ha etrepés en 2018, l'autre partie en 2019. La parcelle de 2018 commence à se couvrir de scirpes. Un semis de graines est envisagé en 2020.

Le marais de Daviaud a déjà expérimenté le semis de graine : récolte au peigne, puis bain d'eau salée avant semis.

## Perspectives 2020

- Cartographie et Recherche de l'espèce dans les marais de Saint-Nicolas-de-Redon
- Cartographie et Recherche de l'espèce en Loire Amont
- Recherche de l'espèce par le baguage sur l'île d'Yeu
- Recherche de l'espèce par le baguage sur le site du marais breton (la Ferme des cochets)
- Suivi de la migration de l'espèce dans les stations de référence (Grand-Lieu, Donges, Massereau, BVA ...)

- Révision DOCOB Marais Poitevin
- Cartographies à Grand-Lieu (RNR et RNN), en Brière, sur l'Erdre, dans l'Estuaire Loire.

Arnaud Le Nevé clôt le COPIL à 12h30.